

## Avis de l'Établissement sur le projet d'arrêté de délimitation de la zone de protection des captages du Porche

Délibération n° 11-66

Date de la convocation : 10 mai 2011

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Jean-Pierre ANTOINE (Saumur Loire Développement)  
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
- M. Alain BEIGNET représenté par M. Jean-Vincent VALLIES (Conseil régional du Centre)  
M. Jean BERTIER (SICALA Indre-et-Loire)
- M. Eric DOLIGE représenté par M. Thierry SOLER (Conseil général du Loiret)  
M. Bernard DOYEN (SICALA du Loir-et-Cher)
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire)  
M. André LEFEBVRE (Conseil régional de Bourgogne)  
M. Jacques LE THILY (Ville de Saint-Nazaire)
- M. Bernard PALPACUER (Conseil général de la Lozère)  
Mme Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération)
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy de Dôme)
  
- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher), pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES
- M. Georges BOIT (Conseil général de la Haute-Loire), pouvoir à M. Bernard PALPACUER
- M. Georges BORDAT (SICALA de Saône-et-Loire), pouvoir à M. André LEFEBVRE
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire), pouvoir à M. Thierry SOLER
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général de Maine-et-Loire), pouvoir à M. Jean-Pierre ANTOINE
- M. Dominique CROZET (Saint-Étienne Métropole), pouvoir à Mme Nathalie SARLES
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne), pouvoir à M. Bernard SAUVADE
- M. Jean-Jacques FAUCHER (SICALA de la Haute-Loire), pouvoir à M. Jean BERTIER
- M. Vincent FREGEAI (SICALA du Cher), pouvoir à M. Christian BARLE
- M. Jean GERMAIN (Ville de Tours), pouvoir à M. Jean-Pierre LE SCORNET
- M. Marc GRICOURT (Ville de Blois), pouvoir à M. Jacques LE THILY
- M. Michel LEROUX (Conseil général de Loir-et-Cher), pouvoir à M. Bernard DOYEN

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Établissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Établissement public Loire),

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu les statuts,

- Vu le règlement intérieur,

- Vu l'avis de la commission mixte du 18 mai 2011,

décide

Article un

De s'en remettre à l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron pour répondre à la sollicitation de la Direction Départementale des Territoires du Cher sur le projet d'arrêté délimitant la zone de protection des captages du Porche et définissant le programme d'actions.

Article deux

D'inviter le Président à transmettre au directeur de la Direction Départementale des Territoires du Cher l'avis émis par l'Etablissement.

Le Président de l'Etablissement public Loire

*Jean Germain*

Jean GERMAIN

REÇU A LA PREFECTURE DE LA REGION CENTRE LE  
15 JUIN 2011  
S.G.A.R.

N° 1543

Date de transmission à la préfecture : 15 JUIN 2011

Date d'affichage : 17 JUIN 2011

Certifié exécutoire : 17 JUIN 2011

*Jean-Claude Eude*  
Le directeur général des services  
Jean-Claude EUDE